

### PRÉSENTS:

MONTET Brigitte, MORHET RICHAUD Patricia, AUBERT Jean-Paul, BILHET Claude, CHAUTANT Maurice, AUBIN Patrick, BLANCHARD Jean-Marie, REYNAUD Christian, MATHIEU Bernard, BOIVIN Jean-Pierre, GAST Jean-Claude, MICHEL Marc, LOISELEUX Gilles, VASELI Max, ROBERT Daniel, JOUVE Jean-Paul, BOUVIER Stéphanie, MOULLET Albert.

### ABSENTS EXCUSÉS:

BARBET MARTINE, DURAND MARIE-FRANCE.

### ORDRE DU JOUR:

1. Validation du compte rendu du précédent comité syndical
2. Election du président
3. Election des vice présidents
4. Election des membres du bureau
5. Délégation de pouvoirs
6. MAPA pour les travaux de restauration piscicole des adoux du Fontenil et de la Beaumette
7. Aide de la communauté de communes des Baronniees pour la renouée du Japon

## 1 APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du précédent comité syndical est approuvé à l'unanimité.

## 2 ELECTION DU PRESIDENT

Conformément aux statuts du SMIGIBA, le comité syndical procède à l'élection du président.

Sont candidats : Jean-Claude GAST et Maurice CHAUTANT.

Est élu président à l'issue du premier tour (scrutin uninominal majoritaire à deux tours si nécessaire, majorité absolue à 9 voix) :

- Jean-Claude GAST, 11 voix pour, 1 abstention et 5 voix pour Maurice CHAUTANT;

## 3 ELECTION DES VICE PRESIDENTS

Conformément aux statuts du SMIGIBA, le conseil syndical procède à l'élection des vice-présidents du SMIGIBA. 3 vice-présidents sont élus (scrutin uninominal majoritaire à deux tours si nécessaire, majorité absolue à 9 voix):

- Maurice CHAUTANT : 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention,
- Bernard MATHIEU : 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention,
- Jean Paul JOUVE : 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Gilles LOISELEUX demande si on remplace le vice président manquant.

Joëlle NOGUER précise que après s'être renseignée auprès de la préfecture, il faut réélire les 3 vice présidents.

## 4 ELECTION DU BUREAU

Conformément aux statuts du SMIGIBA, le comité syndical procède à l'élection du bureau du SMIGIBA. Le bureau est composé de cinq membres.

Sont candidats:

CCDIOIS	CLAUDE BIHLET
CCIB	MARC MICHEL
CCRIBIERS	JEAN PAUL AUBERT
CCL	STÉPHANIE BOUVIER
CC2B	PATRICK AUBIN

Sont élus membres du bureau au premier tour (scrutin uninominal majoritaire à deux tours si nécessaire, majorité absolue à 9 voix) :

- Claude BIHLET, à l'unanimité
- Marc MICHEL, à l'unanimité
- Jean Paul AUBERT, à l'unanimité
- Stéphanie BOUVIER, à l'unanimité
- Patrick AUBIN, à l'unanimité

## 5 DELEGATION DE POUVOIRS

Joëlle NOGUER explique que suite à l'élection du nouveau président, une délibération doit être prise afin de :

- déléguer pour partie au président et pour la durée de son mandat les attributions énumérées par l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dont le détail suit:
  - x prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles qui peuvent être passées sans formalités préalable en fonction de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour un montant de 15 000 €;
  - x passer les contrats d'assurance;
  - x réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximal de 150 000 €.

Les membres du conseil syndical valident à l'unanimité cette délibération.

## 6 MAPA POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION PISCICOLE DES ADOUX DU FONTENIL ET DE LA BEAUMETTE

Cette année les travaux de restauration piscicole des adoux de la Glacière et de la Garenne vont se poursuivre sur les linéaires non traités en 2010 : mise en place de fascines, restauration de la végétation et des embâcles... L'enveloppe de subventions n'a pas été consommée entièrement.

Les adoux du Fontenil et de la Beaumette seront également traités en partie cette année avec de la restauration de la végétation sur l'adoux de la Beaumette et la mise en défend de l'adoux du Fontenil au droit du plan d'eau de Veynes : plantation d'arbres, mise en œuvre de clôtures basses.... Ces travaux sont réalisés en partenariat avec l'ONEMA et la Fédération de Pêche qui prend en charge les 20% d'autofinancement de cette action, et en concertation avec les propriétaires concernés. Le montant des travaux pluriannuels est estimé à 36 000 €, le plan de financement est le suivant :

- Conseil Général 05 (10%) : 3 600 €
- Conseil Régional PACA (20%) : 7 200 €
- Agence de l'eau RMC (50%) : 18 000 €
- SMIGIBA (20%) : 7 200 €

Le président informe le conseil syndical que la part d'auto-financement des travaux revenant au SMIGIBA sera prise en charge par la fédération de Pêche.

Le conseil syndical a approuvé la demande de subvention ainsi que la signature d'une convention avec la Fédération de la Pêche.

## **7 AIDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES POUR LA RENOUEE DU JAPON**

Joëlle NOGUER explique que le Syndicat Mixte des Baronnie Provençales met à disposition du SMIGIBA, à titre gracieux, pendant une semaine au mois de juillet, une personne pour procéder à l'inventaire des massifs éventuels de Renouée dans le lit du Buëch aval.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité.

A la fin du conseil, Jean-Pierre BOIVIN remercie les élus du comité syndical ainsi que les chargés de mission du SMIGIBA pour le travail effectué ensemble tout au long de son mandat.

A 19H30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Claude GAST, Président